



# Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal

- Séance du 26 mai 2025 -

Madame le Maire Carole SAGUET ouvre la séance à 18h30.  
Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents.

L'ordre est le suivant :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe ;
- Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles ;
- Modification du règlement du périscolaire ;
- Revalorisation du prix du repas de cantine et de la garderie périscolaire ;
- Demande de subvention exceptionnelle ;
- Révision des loyers des logements communaux ;
- Dénomination du Parc du Château d'eau ;
- Acquisition foncière ;
- Questions diverses.

## Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe

Madame le Maire explique à l'assemblée que pour permettre à un agent que, pour bénéficier d'un avancement de grade, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la création de poste qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre prochain.

## Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

Madame le Maire explique que pour faire suite au départ d'un agent, il y a lieu de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles.

Ce poste sera ouvert à compter du 1<sup>er</sup> août. Adopté à l'unanimité.

## Modification du règlement du périscolaire

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu d'apporter quelques modifications au règlement du périscolaire relatif à la cantine et à la garderie périscolaire.

Les points modifiés sont les suivants :

- Modification du nom de la salle : Salle Auboin-Bailly,
- Point sur la sécurité et l'administration,
- Possibilité de récupérer le repas d'un enfant inscrit mais absent pour maladie,
- Précision sur le droit d'accueil des enfants en cas de grève,
- Précision des horaires de la garderie périscolaire : 16h30 à 18h00.

Ouïe l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications ci-dessus.

## Revalorisation du prix du repas de cantine et de la garderie périscolaire

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revaloriser les tarifs des repas de la cantine scolaire et du périscolaire.

De ce fait, il est proposé les tarifs de cantine suivants :

- Tarif de base : ..... 5,95 €
- Tarif majoré : ..... 6,45 €
- Tarif pour les agents et enseignants : ..... 4,60 €

La nouvelle tarification du périscolaire est la suivante :

- Garderie périscolaire les jours d'école : ..... 1,10 € par période d'accueil (à partir de 7h45 et/ou 16h30).
- Accueil du mercredi : ..... 4,75 € la demi-journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité d'appliquer les tarifs ci-dessus qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

## Demande de subvention exceptionnelle

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande de subvention de l'ERSM Basket pour le financement du camp d'ado que l'Association du 7 au 25 juillet 2025.

Vu le budget prévisionnel, Madame le Maire propose de verser la somme de **1 150 €**.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Madame le Maire à verser la somme de 1 150 € à l'ERSM Basket pour le financement du camp d'ado au titre d'une subvention exceptionnelle.

## Révision des loyers des logements communaux

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'appliquer une revalorisation de loyer pour les logements communaux.

Cette année, des travaux de rénovation de la salle de bain du logement au 6 rue des Tournelles, ont été réalisés. Cependant, une malfaçon constatée dans l'étanchéité a créé des fuites à répétition et entraîné des désagréments pour les locataires.

En signe de compensation, Madame le Maire propose cette année de ne pas revaloriser le loyer des locataires.

Pour le logement sis 4 rue des Tournelles, Madame le Maire rappelle qu'il vient d'être libéré par la locataire et propose de fixer le montant du loyer qui sera appliqué aux futurs locataires.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal propose de fixer le loyer du logement du 4 rue des Tournelles à **695,00 €**.

Ce logement sera mis en location à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Pour ce qui concerne le logement sis au 36 Route de Louvois et, considérant l'état du logement qui ne permet pas une isolation thermique satisfaisante, Madame le Maire propose de maintenir le loyer actuel.

## Dénomination du Parc du Château d'eau

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux au Parc du Château d'eau qui arrivent à leur terme.

Avant l'inauguration fixée au 21 juin prochain, il est proposé de donner un nom à ce parc.

Après un tour de table, le Conseil Municipal propose le nom du « **Bois des Châteaux** » en référence d'une part à un ancien Château qui se trouvait à l'emplacement du bois, et d'autre part, au château d'eau jouxtant le parc.

## Acquisition foncière

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'indivision propriétaire des parcelles dites du « **Parc PASTRES** » situé rue des Tournelles.

Une rencontre avec la famille a d'ores et déjà permis de définir les conditions d'acquisition des parcelles : **AH 117** (407 m<sup>2</sup>), **AH 118** (122 m<sup>2</sup>), **AH 119** (3 151 m<sup>2</sup>), **AH 120**, pour partie, (1 940 m<sup>2</sup>), soit une surface totale de 5 620 m<sup>2</sup>.

Le prix d'acquisition est fixé à **430 000 €**, net vendeur, les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la réquisition d'instrumenter une vente immobilière établie par Notaire dans les conditions ci-dessus.

De plus, dans le cadre du projet d'acquisition de ce terrain, Madame le Maire propose à l'assemblée de déposer des dossiers de demandes des subventions.

En effet, l'acquisition de ce terrain est susceptible de bénéficier des subventions auprès de partenaires publics et privés.

## QUESTIONS DIVERSES

### Attribution du logement 4 rue des Tournelles

Le Conseil Municipal décidé de la candidature retenue pour le logement sis 4 rue des Tournelles parmi les deux reçues en Mairie.

### DILICO

Françoise BERTRAND BOCKSTAL explique à l'assemblée le nouveau Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) qui a été voté en loi de finances pour 2025 imposant ainsi un effort pour « freiner la dette publique »

Le DILICO vise à mettre en réserve dans les comptes de l'État une part des recettes fiscales des collectivités. Cette part sera reversée aux collectivités par tranche de 30 % sur les trois prochaines années, les 10 % restants venant abonder les dispositifs de péréquation.

Les prélèvements se feront sur les avances de fiscalité à compter du mois suivant la publication de l'arrêté interministériel établissant les contributions au DILICO (durant l'été). Ces prélèvements seront donc étalés jusqu'à la fin de l'année 2025, sans pouvoir être reportés sur 2026.

Pour ce qui concerne Recy, le montant du DILICO est de 12 351 €.

#### Orage de grêle du 3 mai

Madame le Maire explique aux conseillers qu'aucune commune de la Marne n'a été classée en catastrophe naturelle à la suite du violent orage de grêle qui a frappé Recy le 3 mai 2025.

#### Transport des personnes âgées vers Intermarché

Madame le Maire explique que le service de transport des personnes âgées vers Intermarché via une navette proposée par l'ESAT de Châlons en Champagne va être mis en place dans les prochaines semaines. Ce service sera maintenu si la demande est suffisante.

#### Circulation autour de la Mairie

Pour faire suite aux travaux de la rue Chanteraine et le déplacement de l'arrêt de bus, Madame le Maire propose de fixer un nouveau sens unique de circulation la rue de Châlons, depuis la rue Chanteraine vers la rue des Moulins. De plus, la circulation de la rue des Moulins depuis la rue des Tournelles vers la rue de Châlons se fera dans l'autre sens. La signalisation routière sera installée durant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

À Recy, le 26 mai 2025.

Le Maire,  
Carole SAGUET

